

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 / Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE
35 rue de Lyon
01090 MONTMERLE-SUR-SAONE
Tél : 04 74 69 35 56

2 / Procédure de passation : Procédure adaptée selon les articles 27 et 59 du Décret du 25 mars 2016.

3 / Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes communale

Lieu d'exécution des prestations: Salle des fêtes communale, Avenue de Lyon
Le marché est composé d'un seul lot et de 4 options :

- **Offre de base :** Rénovation de la salle des fêtes communale
(4 actions prioritaires : *accessibilité – rénovation thermique et technique, réfection complète du sol de la grande salle, requalification énergétique ciblée, complément d'équipements pour la cuisine-office*).
- **Option 1 :** Surélévation du plancher de la grande salle et du dépôt,
- **Option 2 :** Requalification thermique de l'enveloppe du bâtiment,
- **Option 3 :** Agrandissement de la scène et des locaux dédiés,
- **Option 4 :** Mise en polyvalence de l'espace scénique.

Téléchargement du DCE : www.boamp.fr

4 / Personne à contacter pour tous compléments d'information :

Sébastien SAIZ 04 74 69 35 56

5 / Documents à produire :

- Acte d'engagement, complété, daté et signé et ses annexes pour le groupement,
- CCAP et CCTP, paraphés
- Le programme de l'opération, signé.
- Pièces administratives visées aux articles 50 à 54 du Décret et arrêté du 29 mars 2016,
- **Pour chaque offre:** une note méthodologique sur les moyens techniques, matériels et humains de l'entreprise et ses expériences. Le candidat devra notamment désigner un interlocuteur privilégié, qui sera le référent de la collectivité.

6 / Date limite et lieu de remise des offres : Lundi 12 décembre 2016 à 17h00

Commune de Montmerle-sur-Saône
35 route de Lyon
01090 Montmerle-sur-Saône.

7 / Date de publication : 22 novembre 2016

Certifié affiché du 22 novembre 2016 jusqu'au 12 décembre 2016
Fait à Montmerle, le 22 novembre 2016

Le Maire
Raphaël LAMURE